

**Délibération COMITE SYNDICAL n°987/2013**  
**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**SYNDICAT MIXTE**  
**DU PAYS DE DINAN**

*L'an deux mil treize, le 25 octobre à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Dinan sous la présidence de Monsieur Raymond ARMANGE.*

*Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays de Dinan (article 2), seuls les délégués des huit Communautés de Communes prennent part au vote s'agissant d'une délibération concernant l'exercice de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale ». Les Conseillers Généraux ont une voix consultative.*

Nombre de membres titulaires en exercice : .....	39
Nombre de membres titulaires à voix délibérative : .....	29
Nombre de membres titulaires à voix consultative : .....	10
Nombre de membres titulaires à voix délibérative présents : .....	18
Nombre de membres titulaires à voix délibérative représentés (pouvoir) : .....	6
Nombre de membres titulaires à voix consultative présents : .....	4

**Membres du Syndicat Mixte du Pays de Dinan à voix consultative (conseillers généraux)**

**Etaient présents :** Mesdames GUILCHER Pascale ; Messieurs BERTRAND Gérard ; MESLAY Philippe ; JOSSELIN Charles.

**Etaient excusés :** Mesdames AMICE Annick (pouvoir M. BERTRAND) ; TILLON Marie – Reine ; Messieurs CALISTRU André (pouvoir Mme GUILCHER) ; LEBRETON Claudy (pouvoir à M. MESLAY). ; DAUGAN Michel ; VASPART Michel.

**Membres du Syndicat Mixte du Pays de Dinan à voix délibérative**

**Etaient présents :** Mesdames MAUFFRAIS Marie-Annick ; HINAULT Martine ; ROUSSEAU Brigitte ; SALOU Marie-Thérèse ; Messieurs **ARMANGE Raymond** ; MEGRET Jean ; LEBRANCHU Jean Marc ; GESRET Michel ; CHEVALIER Mickaël ; BENOIT René ; DERU Didier ; DELAROCHEAULION Jean Yves ; RIAUX Denis ; LECHIEN Didier ; VILT Gérard ; HAVARD Jean Claude ; JAN Alain ; LEROY Jean-Paul ;

**Etaient excusés :** Mesdames BELLIARD Claudine (pouvoir Mme SALOU) Messieurs BERHAULT Gérard ; REYNES Francis (pouvoir à Mme MAUFFRAIS) ; HAMON Daniel (pouvoir à M. GESRET) ; BURLOT Alain ; BOLORE Patrick (pouvoir M. COUELLAN) ; COUELLAN Jean Luc ; PETIT Roland (pouvoir Mme TILLON) ; RAFFRAY Michel (pouvoir à Mme ROUSSEAU) ; FRANCOIS Henri (pouvoir à M. ARMANGE) ; MIRIEL Didier (pouvoir M. JAN).

x x x

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE (annule et remplace la délibération n°983/2013)**

Le 12 juillet 2013, les membres du comité syndicat ont validé à l'unanimité le bilan intermédiaire de la concertation conduite lors de l'élaboration du SCoT.

Pour accomplir la totalité des modalités de la concertation prévues dans la délibération n°681/2009 du syndicat mixte du pays de Dinan, il restait à conduire une dernière série de réunions publiques et à réaliser une exposition.

Cela a été fait les 24 et 25 septembre dernier.

Trois réunions publiques ont eu lieu à Yvignac-la-Tour, Dinan et Matignon. Quarante-vingts personnes ont pu s'informer, échanger, et mieux appréhender les points clés du SCoT.

L'exposition récapitulative a été présentée lors de ces trois rencontres.



**DECISION,**

***Vu l'article L300-2 du code de l'urbanisme,***

***Vu la délibération n°681/2009, prise par le comité syndical le 12 octobre 2009, fixant les modalités de concertation durant l'élaboration du SCoT,***

***Considérant que les temps d'échanges et de débats ont permis à chacun de s'exprimer librement et de construire un SCoT partagé,***

***Les membres du comité syndical, autorisés à prendre part au vote (article 2 des statuts), à l'unanimité :***

- ***constatent que les modalités définies ont été respectées***
- ***arrêtent le bilan complémentaire***
- ***approuvent définitivement le bilan de la concertation***
- ***chargent M. le Président de l'ensemble de modalités afférentes à la présente délibération***

x x x

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour copie conforme  
**Le Président,**  
**Raymond ARMANGE**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'envoi d'un exemplaire de l'acte  
à la Sous-Préfecture de DINAN  
le

18 NOV. 2013

**Le Président,**  
**Raymond ARMANGE**

